

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 27 juin 2023 à 18 h à Marciac

(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Gérard Castet (arrivée : 18 h 39 – départ : 20 h 25), Chantal Dubor, Jean-Paul Forment (départ : 20 h 15), Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Géraldine Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Patrick Larribat, Monique Persillon (donne pouvoir à Gérard Castet), Hélène De Resseguier (donne pouvoir à Romain Duport), Cyril Cotonat, Jean-Claude Lascombes, Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Nicole Pion (donne pouvoir à Carole Arroyo), Sandrine Blanchet, Yahel Lumbroso (donne pouvoir à Jérôme Ganiot), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Muriel Devilloni (donne pouvoir à Dominique Dumont), Régis Soubabère, Claude Barbe

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 (40 voix)

Secrétaire de séance : Christian Luro

Vote : Unanimité

Code : 20230627/07/7.6

Objet : Non-participation financière de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers aux frais de repas et/ou de scolarité pour les élèves inscrits hors secteur

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant l'avis défavorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission Enfance-Jeunesse, réunis le 16 mai 2023,

L'EPCI a été sollicité pour participer aux frais de fonctionnement pour l'année 2022/2023 et de repas de trois enfants, domiciliés à Laveraët et scolarisés hors secteur à Bassouès. Aucune demande de dérogation n'a été sollicitée.

A ce jour, l'EPCI n'a jamais participé aux frais de repas, même dans le cas d'un enfant scolarisé en ULIS.

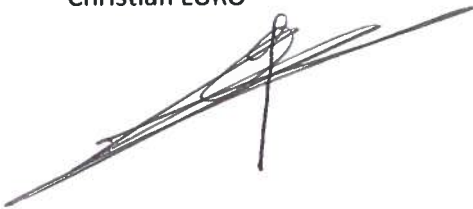
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de ne pas valider la participation financière de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers aux frais de repas et/ou de scolarité pour les enfants inscrits hors secteur.**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Christian LURO



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON

